PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de juillet, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 26 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers votants :	14
Nombre de pouvoirs :	03

Conseillers présents :
Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaëlle DE JESUS, Gaston VUILLEMOT, Maryline CHAUDEY, Patrick REYNOUD, Laurence CURIE, Natacha BLANCHARD, Christophe DAMPENON.

Conseillers absents excusés : Aymeric MAIRE, Valérie EKOUME, Pascal PERNOT, Pauline BONNET.

Conseillers représentés :
Aymeric MAIRE a donné procuration à Jean-Jacques POLIEN ;
Valérie EKOUME a donné procuration à Natacha BLANCHARD ;
Pascal PERNOT a donné procuration à Patrick REYNOUD.

Secrétaire : Laurence CURIE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance

1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
2- Avis sur enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS SUEZ RR IWS MINERALS France pour l'extension et la poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux sur les communes de Vaivre-et-Montoille et Pusey à laquelle sont associées une demande de dérogation pour l'astreinte aux espèces protégées, une demande d'institution de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) autour de l'installation et une demande d'autorisation et déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) qui ont des impacts ou présentent des dangers pour le milieu aquatique et la ressource en eau.
3- Avis sur projet d'arrêté de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) autour de l'installation de stockage de déchets exploitée par la société SUEZ RR IWS Minerals France sur les communes de Vaivre-et-Montoille et Pusey.
4- Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail du dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2026 et ce en application de la loi Macron.
5- Question diverses

01 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 13 juin 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 13 juin 2025.

02 : Avis sur enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS SUEZ RR IWS MINERALS France pour l'extension et la poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux sur les communes de Vaivre-et-Montoille et Pusey à laquelle sont associées une demande de dérogation pour l'astreinte aux espèces protégées, une demande d'institution de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) autour de l'installation et une demande d'autorisation et déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) qui ont des impacts ou présentent des dangers pour le milieu aquatique et la ressource en eau.

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS SUEZ RR IWS MINERALS France pour l'extension et la poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux sur les communes de Vaivre et Montoille et Pusey à laquelle sont associées une demande de dérogation pour l'astreinte aux espèces protégées, une demande d'institution de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) autour de l'installation et une demande d'autorisation et déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) qui ont des impacts ou présentent des dangers pour le milieu aquatique et la ressource en eau.

L'enquête publique aura lieu du 07/07/2025 au 22/08/2025.

Le dossier doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :
Donne un avis favorable à cette enquête publique.

03. Avis sur projet d'arrêté de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) autour de l'installation de stockage de déchets exploitée par la société SUEZ RR IWS Minerals France sur les communes de Vaivre-et-Montoille et Pusey.

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire expose :
Dans le cadre du projet d'extension du site exploité par SUEZ RR IWS Minerals France sur les communes de Vaivre-et-Montoille et Pusey, l'exploitant a déposé concomitamment une demande de servitude d'utilité publique dans la bande des 200 mètres autour des casiers de stockage de l'installation de stockage de déchets dangereux et dans la bande de 100 mètres autour du monocasier spécifique amiante.

En vertu des articles L.515-12 et R.515-31-1 à R.515-31-7 du Code de l'environnement, précisant la procédure d'instauration des servitudes d'utilité publique, le projet est communiqué aux maires des communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de

manière à ce que leurs conseils municipaux puissent émettre leur avis. De plus, en tant que propriétaire de certaines parcelles concernées, nous pouvons également formuler notre avis durant l'enquête publique.

En l'absence de réponse sous un délai de trois mois, notre avis sera réputé favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :
Donne un avis favorable au projet d'arrêté de servitude d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets exploitée par la société SUEZ RR IWS Minerals France sur les communes de Vaivre-et-Montoille et Pusey.

04. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail du dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2026 et ce en application de la loi Macron.

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

DELIBERATION AJOURNÉE

Monsieur le Maire explique que ce projet de délibération doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure en vue d'uniformiser la liste des dimanches avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul et les autres communes de l'agglomération.
Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

05. Questions diverses :

1) Monsieur le Maire informe l'Assemblée :
   a) Pose du 3ème feu intelligent : 6410.81 € entreprise Worldplas Signalisation placé face à l'Eglise.
   b) Terrassement du 3ème feu intelligent : 3504.00 € entreprise Roger Martin;
   c) Le local de foot a un nouveau chauffe-eau (modèle d'occasion) pour un coût de 921.46 € entreprise Victoire ;
   d) Les différents aménagements de voiries ont représenté 20896 euros (rues Chenevières, Rimet, Courtois).
   e) La commune s'est dotée de 4 parasols pour les cérémonies officielles et festives. Un diable sera mis à disposition des utilisateurs pour faciliter la manutention des pieds lestés.
   f) La Maison des Association est agrémentée d'un frigo supplémentaire pour un coût de 1500 euros.

2) Une réflexion est en cours sur le maintien des **feux d'artifice** à l'occasion de la fête de la musique comme cette année, ou à la Saint Maurice.

3) Diverses **améliorations de la Maison Municipale des Associations** (MMA) ont été demandées par les associations : mise en place de volets sur la façade entre la MMA et la maison située 8 rue du Breuil, les matelas seront évacués pour des raisons d'hygiène Le hangar de la maison située 8 rue du Breuil subira quelques menus travaux afin d'empêcher les oiseaux d'entrer pour permettre un meilleur stockage du matériel.

4) Le local des poubelles de la salle polyvalente sera réparé.

5) **Bois** : un lot de 152.4 m3 sera prochainement vendu par l'ONF au prix de 25402 euros suite à la baisse du coût du bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Fait à Pusey, le 15/07/2025

Le Maire

Jean-Jacques POLIEN

MAIRIE DE PUSEY (Haute-Saône)

La secrétaire

Laurence CURIE